



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements privés

Question écrite n° 49143

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur la gravité de la situation dans certaines cliniques privées, faute d'une présence infirmière à la mesure des besoins. Le diagnostic a été clairement établi, à la fois concernant le manque de création d'emplois d'infirmières et d'autre part, les distorsions existant entre les rémunérations dans le secteur public et privé. Aujourd'hui, les cliniques privées, malgré des besoins pressants et une bonne volonté certaine, ne peuvent pas accroître les rémunérations dans des conditions susceptibles de rivaliser avec les recrutements des hôpitaux publics. En tout état de cause, si elles y parvenaient, il y aurait un manque global de personnel infirmier dans l'ensemble de l'hospitalisation publique et privée. En conséquence, il lui demande ce qu'elle entend faire pour remédier à ce grave état de chose. Diverses solutions ont été imaginées telles que la prolongation du stage hospitalier précédant l'installation en secteur libéral, en passant par le bénéfice de la présence d'étudiants de cinquième année en médecine dans les cliniques, voire même la signature d'accords avec d'autres pays européens, pour pouvoir éviter une pénurie préjudiciable aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49143

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2000, page 4356